Royaume du Maroc
Ministère de L'Intérieur
Province d'el Jadida
Commune Territoriale zaouiat saiss

DECISION D'ANNULATION DU BON DE COMMANDE N° : 42/2026

Le président de la commune Zaouiat saiss :

- Vu le décret N° 2-22-431 du 15 CHAABANE 1444 (08 mars 2023)
- Vu le bon de commande N° 42/2026 achat de véhicule ambulance équipée
- Rectification d'une erreur matérielle dans l'objet du document, résultant d'une erreur de rédaction

Décide :

Article 1 : le bon de commande N°**42/2026** cité ci-dessus est annulé pour vice de procédure.

Article 2 : le bon de commande est relancé sous n° **43/2026**.

Fait à Zaouiat Saiss le : 17/11/2026

Président de la commune :

